



Élections législatives 2022

Madame la candidate, Monsieur le candidat aux élections législatives,

La Fédération Française de Naturisme est une organisation forte de 162 clubs et associations répartis sur tout le territoire.

Depuis 1950, elle œuvre au développement du naturisme français et de sa philosophie : le respect de soi, des autres et de la nature à travers la nudité non sexuelle, familiale et collective. Elle s'inscrit au cœur du pacte républicain.

Deux millions et demi de Français pratiquent le naturisme, au moins occasionnellement, sur les deux cent cinquante espaces que compte notre pays.

La France est également la première destination mondiale du tourisme naturiste. Chaque année, elle accueille plus de deux millions de vacanciers. Les retombées économiques sont conséquentes pour nos territoires. A titre d'exemple, pour l'Aquitaine, les séjours naturistes ont permis de créer trois mille emplois et génèrent plus de trois cents millions d'euros de chiffre d'affaires.

Mais aujourd'hui, Madame la candidate, Monsieur le candidat, les naturistes français que nous représentons ont besoin de retrouver les chemins de la confiance et de croire à nouveau en la politique. Et pour cause ! A la lecture des différents programmes, notre famille naturelle, manque cruellement de propositions législatives fortes qui puissent l'aider à surmonter ses doutes, à imaginer son avenir. Pourtant, par leur nombre et leurs valeurs, les naturistes français ne peuvent être les grands oubliés des réformes à venir.

Nous vous demandons donc en tant que candidat-e aux élections législatives de vous engager explicitement sur les points suivants :

- Réécriture de l'article 222-32 du Code Pénal, de manière à refléter les objectifs exprimés par son rapporteur Henri Nallet, Ministre de la justice et Garde des Sceaux en 1994. Il déclarait notamment : « seuls les comportements sexuels présentant le caractère d'une exhibition imposée à des tiers tomberont sous le coup de la loi pénale, et ne seront incriminés que les attitudes obscènes et provocatrices qui sont normalement exclues de la pratique du naturisme ». Une nouvelle loi française, remplaçant le 222-32 trop flou pourrait s'inspirer du code pénal espagnol (<https://naturismo.org/legalidad-nudismo/>), ou britannique (<https://www.bn.org.uk/policing/>).

26 RUE PAUL BELMONDO - 75012 PARIS
01 48 10 31 00 - CONTACT@FFN-NATURISME.COM

WWW.FFN-NATURISME.COM

- Formation des forces de l'ordre et de la justice sur les réactions à apporter vis-à-vis du naturisme en s'inspirant de l'exemple apporté par le gouvernement britannique (<https://library.college.police.uk/docs/nudity.pdf>).
- Agrément de la FFN, et subventions allouées à celle-ci pour le développement du naturisme sous toutes ses formes, et ses actions allant dans le sens de l'équilibre et du bien-être de la Société.
- Soutien des pouvoirs publics au naturisme, sous toutes ses formes, en centre, sur les plages, dans tous les espaces naturels et urbains, dans le cadre de soutien aux activités touristiques, durement frappées par la crise du Covid, en rappelant son poids économique, et notamment que la France est la première destination naturiste du monde avec 4 millions de pratiquants réguliers, dont plus de 2 millions de français et 2 millions d'étrangers.
- Reconnaissance officielle de la pratique du naturisme dans les espaces publics où il est déjà pratiqué (plages par exemple) et signalisation sur le terrain.
- Encouragement des sports naturistes, notamment par l'ouverture d'accès aux équipements sportifs, en particulier les piscines, à la pratique naturiste dans certains créneaux horaires réguliers.
- Encouragement des activités naturistes de plein air, notamment la randonnée (randonnée pédestre naturiste), dans tous les massifs, sur tous les chemins, dans tous les parcs nationaux.
- Soutien des pouvoirs publics au naturisme urbain, en particulier, avec l'autorisation des cyclonues en conformité avec la loi sus-citée, et avec l'allocation d'espaces naturistes en zone urbaine, qui répondent à une demande identifiée des citoyens et démontrée par le succès de l'espace du bois de Vincennes à Paris.

Les membres du bureau de la FFN se tiennent à votre disposition pour vous rencontrer et discuter de chacune de ces propositions.

Nous nous engageons à transmettre vos réponses à nos membres, à les publier sur le site de la FFN et à les diffuser à la presse.

Dans l'attente, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur en l'expression de notre considération distinguée.

Viviane Tiar, présidente de la FFN

Juin 2022

